



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Annexe 3

ARTT

Engagements Internes de Service de l'Établissement Public

(tableau récapitulatif)

- **cycle de travail : durée et périodicité**
- **amplitudes quotidiennes et hebdomadaires**
- **horaires d'ouverture des services et amplitude de travail individuelle**
- **cadre horaire**

Les engagements Internes de service ci-après ne s'appliquent pas aux personnels relevant d'un forfait-jours.

Nombre d'Engagements Internes de Service par branche ou pôle

Légende : - les activités dont la durée du travail est inférieure à 1600h00 sont en italique

Services de la DG :

4 Engagements Internes de Service :

- Services de la DG (hors DGAU, DGME, DGCS et huissiers)
 - DGAU, DGME
 - DGCS
 - Huissiers
- auquel s'ajoute 1 EIS pour les *chauffeurs de direction DG et DSFC.*

DEFP :

9 Engagements Internes de service :

- DEFP services centraux, DFE, DRU, DPMEI, DDLP, DPES, DSI, DNTIC, DBR (hors activités spécifiques), DRR siège et DR métro. (fonctions sédentaires et hors directeurs pôle d'appui)
 - DR métropoles : fonctions itinérantes et directeurs pôle d'appui
 - DR Antilles : fonctions sédentaires
 - DR Antilles : fonctions itinérantes et directeurs pôle d'appui
 - DR Océan Indien : fonctions sédentaires
 - DR Océan Indien : fonctions itinérantes et directeurs pôle d'appui
 - *DBR : Agents de courrier*
 - *DBR : Commis d'archives*
 - *DBR : Guichetiers et caissiers*
- auxquels s'ajoutent 3 EIS pour les *chauffeurs de direction.*

DFSC :

2 Engagements Internes de Service :

- DSFC hors BCG
- BCG (87)

SGG :

21 Engagements Internes de Service :

- SDSI, SPA, SPG, SJF, SRH, SDRH (hors intérim Interne), SDRS (hors gardien de gym)
- SMQ, SMLF, SCO (hors revue de presse et hôtesse), SO
- SDRHE2 (Intérim interne)
- SCO : revues de presse et Repère
- *SCO : hôtesse*
- SDRS : gardien de Gymnase
- SDL : immobilier, direction et gestion budgétaire, archives (hors commis d'archives), restauration/distribution, achats/marchés
- SDL : personnels d'encadrement, administratifs opérationnels jours
- SDL : métiers de la sécurité (accueil site)
- SDL : métiers de la sécurité (contrôle d'accès)
- *SDL : agents de sécurité au régime 24h/48H*
- *SDL : personnels travaillant en atelier et en sous-sol (peintres, menuisiers)*
- SDL : conducteurs automobiles
- SDL : réservations de salles, gestion de proximité, mise sous plis
- SDL : imprimerie (atelier, sous-sol)
- SDL : personnels administratifs de l'imprimerie
- *SDL : courrier Paris – Arcueil – Cristal*
- *SDL : standard*
- SDL : Agent logé
- *SDL : commis d'archives*
- *SDL : responsable du dépôt d'archives et adjoint*

CAISSE GENERALE :

4 Engagements Internes de Service :

- CG (hors CRI, traitement des ordres, caisse EP/comptabilité et rapprochement bancaire)
- *CG : comptabilité et rapprochement bancaire/ caisse EP*
- *CG : traitement des ordres*
- *CG : CRI*

BCR PARIS :

1 Engagement Interne de Service :

auquel s'ajoute 1 EIS pour *les chauffeurs de direction*.

BCR ANGERS :

10 Engagements Internes de service :

- Centre de contacts/accueil téléphonique.
- Etablissement hors populations spécifiques et site déporté.
- Standard.
- Relations clients.
- Sécurité.
- Site de Cholet.
- Site de Paris.
- Conducteurs automobiles.
- Chargés de développement.
- Personnels en sous-sol.

BCR BORDEAUX :

5 Engagements Internes de service :

- Etablissement.
- Standard.
- Archivistes.
- Conducteurs automobiles.
- Sécurité.

DG

Direction Service/Fonction	Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
					Vacation minimale	Plages fixes	
DGAU DGME <i>Réf: EIS-DG n°2</i>	Hebdomadaire	38h30 (déplacements fréquents)	Lundi - Vendredi	8h30-19h (10h30) Amplitude individuelle de 10h pauses méridienne comprises	4h		
DGCC Huissiers de la DG <i>Réf: EIS-DG n°4</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h-19h (12h) liée à l'ouverture de la DG (mise en place des locaux) et à la fonction accueil visiteur	4h		
Service de la DG (hors DGAU, DGME, DGCS et huissiers) <i>Réf: EIS-DG n°1</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h30-19h (10h30) Amplitude individuelle de 10h pauses méridienne comprises	4h		
DGCS <i>Réf: EIS-DG n°3</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h-18h30 (10h30) Amplitude individuelle de 10h pauses méridienne comprises	4h		
Chauffeurs de direction <i>Réf: EIS-DG n°5</i>	Hebdomadaire	38h30	Lundi - Vendredi	8h30-20h30(12h00)			

SGG

Direction Service/Fonction		Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
						Vacation minimale	Plages fixes	
SDSI, SPA, SPG, SJF, SRH, SDRH-SGRH (hors intérim interne) SDRS (hors gardien de gymnase) <i>Réf: EIS-SGG n°1</i>		Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h-18h30 (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
SDRH (intérim interne) <i>Réf: EIS-SGG n°3</i>		Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h-19h (11h) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	En fonction du service d'affectation		
SMQ, SMLF, SCO (hors revue de presse et hôtesse), SO <i>Réf: EIS-SGG n°2</i>		Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h30-19h (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
SCO	Revue de presse et Repères <i>Réf: EIS-SGG n°4</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h15-17h15 (10h)	4h		
	Hôtesse <i>Réf: EIS-SGG n°5</i>	Hebdomadaire	35h	Lundi - Vendredi	8h30-19h (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
SDRS	SUSA gardien du gymnase d'Arcueil <i>Réf: EIS-SGG n°6</i>	Hebdomadaire	35H	Lundi Vendredi	12h - 22 h (10h) tenir compte des dispositions actuelles			Lundi : 16h30-22h Mardi : 14h-22h Mercredi : 16h30-22h Jeudi : 14h-22h Vendredi : 14h-22h

SGG
(suite)

Direction Service/Fonction	Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
					Vacation minimale	Plages fixes	
SDL 01-200, 000-500 (directi et gest budg) 600 (rest) distribution 700 (achat - marché) 400 (hors commis d'archives) <i>Réf: EIS-SGG n°7</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h-18h30 (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
100 pers. d'encad. administr. Opérationnels jour <i>Réf: EIS-SGG n°8</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h-18h (11h) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
100 métiers de la sécurité et sûreté (accueil site) <i>Réf: EIS-SGG n°9</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h-18h (11h)			Equipes chevauchantes 26 Lille 7h-15h15 46 Lille 7h30-15h45 5 quai 9h15-17h30
100 métiers de sécurité et sûreté (contrôle d'accès) <i>Réf: EIS-SGG n°10</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h-18h (11h) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise		11h à 15h période pdt laquelle l'activité est la plus soutenue pause méridienne de 45 mn à tour de rôle de 11h30 à 14h	
100 agents de sécurité au régime 24-48 <i>Réf: EIS-SGG n°11</i>	24h de travail suivies d'au moins 48h de repos	Annuel	Lundi - Dimanche	24h			Paris : 7h15-7h15 Arcueil : 8h-8h
200 pers travaillant en ateliers et en s/sol (menuisier peintre) <i>Réf: EIS-SGG n°12</i>	Pluri hebdomadaire	35h 7h15 par jour avec 7jours ATT	Lundi - Vendredi	8h-18h30 (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
320 conducteurs automobiles <i>Réf: EIS-SGG n°13</i>	Hebdomadaire	38h30	Lundi - Vendredi	7h30-19h (11h30) spécificité de la fonction Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		

**SGG
(suite)**

Direction Service/Fonction	Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
					Vacation minimale	Plages fixes	
320 (hors conduct auto) - 330 - 340 - 380 réserv.sallesgestion de proximité, mise s/pli <i>Réf : EIS-SGG n°14</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h30-18h30 (11h) spécificité des fonctions (contrôle du ménage, manutention avant l'arrivée des personnels,.... - Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
310 personnel adm imprimerie <i>Réf : EIS-SGG n°15</i>	Pluri hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h-17h30 (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
310 imprimerie atel., s/sol <i>Réf : EIS-SGG n°16</i>	Pluri hebdomadaire	35h 7h15 par jour avec 7jours ATT	Lundi - Vendredi	7h-17h30 (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
320 courrier Paris Arcueil Cristal <i>Réf : EIS-SGG n°17</i>	Pluri hebdomadaire	35h 7h15 par jour avec 7jours ATT	Lundi - Vendredi	7h30-17h30 (10h)	4h		
331 standard <i>Réf : EIS-SGG n°18</i>	Hebdomadaire	25h	Lundi - Vendredi	8h30-19h (10h30)			Equipes chevauchantes 8h30-14h00 : 2 p 9h-14h30 : 2 p 13h30-18h30 : 1 p 14h-19h : 2 p Compte-tenu d'un fonctionnement par horaires fixes, la durée de la pause méridienne, « incluse » dans les horaires prévus, a été prédéterminée à 30mn pour les équipes du matin. Toutefois elle sera décomptée en temps réel selon les dispositions prévues dans le protocole.
400 agent logé <i>Réf : EIS-SGG n°19</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h25-18h55(11h30) ouverture et fermeture du dépôt			Activité discontinue 7h25-11h25 13h25-15h55 17h55-18h55

SGG
(suite)

Direction Service/Fonction		Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
SDL	400 commis d'archives) <i>Réf : EIS-SGG n°20</i>	Hebdomadaire	35h	Lundi - Vendredi	<u>Paris</u> : 8h-18h30 (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise <u>Blois</u> : 7h30-18h (10h30) - Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise - En compensation des temps de trajet allocation de 20mn/jour ouvré travaillé sur le lieu de travail habituel au titre de la pause méridienne	4h		
	400 resp dépôt d'archives et adjoint <i>Réf : EIS-SGG n°21</i>	Hebdomadaire	35h	Lundi - Vendredi	<u>Paris</u> : 8h30-18h30 (10h) <u>Blois</u> : 7h30-18h (10h30) - Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise - En compensation des temps de trajet allocation de 20mn/jour ouvré travaillé sur le lieu de travail habituel au titre de la pause méridienne	4h		

DEFP

Direction Service/Fonction	Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
					Vacation minimale	Plages fixes	
DEFP 0 - 1 - 3 - 4 - 5 - C - I DDL, DPES, DPMEI, DRU, DSI, DNTIC DFE DR métropoles et DRR siège (fonctions sédentaires et hors directeurs pole d'appui) DBR (hors courrier archives, personnel hall des caisses) <i>Ref : EIS-DEFP n°1</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h-18h30 (10h30) - Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise - Pour les DR ne bénéficiant pas de restauration collective, en compensation des temps de trajet allocation de 20mn/jour ouvré travaillé sur le lieu de travail habituel au titre de la pause méridienne	4h		
Antilles (fonctions sédentaires) <i>Ref : EIS-DEFP n°3</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h30-17h30 (10h) en compensation des temps de trajet, allocation de 20mn/jour ouvré travaillé sur le lieu de travail habituel au titre de la pause méridienne	4h		
Antilles (fonctions itinérantes directeurs de pole d'appui) <i>Ref : EIS-DEFP n°4</i>	Hebdomadaire	38h30	Lundi - Vendredi	7h30-17h30 (10h) en compensation des temps de trajet, allocation de 20mn/jour ouvré travaillé sur le lieu de travail habituel au titre de la pause méridienne	4h		
Océan indien (fonctions sédentaires) <i>Ref : EIS-DEFP n°5</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h-18h (10h) en compensation des temps de trajet, allocation de 20mn/jour ouvré travaillé sur le lieu de travail habituel au titre de la pause méridienne	4h		

DEFP
(suite)

Direction Service/Fonction		Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
DRR	Océan indien (fonctions itinérantes et directeurs de pôle d'appui) <i>Réf : EIS-DEFP n°6</i>	Hebdomadaire	38h30	Lundi - Vendredi	8h-18h (10h) en compensation des temps de trajet, allocation de 20mn/jour ouvré travaillé sur le lieu de travail habituel au titre de la pause méridienne	4h		
	DR métropoles (fonctions itinérantes et directeurs pôle d'appui) <i>Réf : EIS-DEFP n°2</i>	Hebdomadaire	38h30	Lundi - Vendredi	8h30-19h (10h30) - Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise - Pour les DR ne bénéficiant pas de restauration collective, en compensation des temps de trajet, allocation de 20mn/jour ouvré travaillé sur le lieu de travail habituel au titre de la pause méridienne	4h		
DBR	Courrier <i>Réf : EIS-DEFP n°7</i>	Hebdomadaire	35h	Lundi - Vendredi	7h30-17h30 (10h)	4h		
	Archivistes <i>Réf : EIS-DEFP n°8</i>	Hebdomadaire	35h	Lundi - Vendredi	8h-18h (10h)	4h		
	Personnels du hall des caisses <i>Réf : EIS-DEFP n°9</i>	Hebdomadaire	35h	Lundi - Vendredi	8h-18h (10h)	4h		
Chauffeurs de direction • Services centraux <i>Réf : EIS-DEFP n°10</i> • DFE <i>Réf : EIS-DEFP n°11</i> • DBR <i>Réf : EIS-DEFP n°12</i>		Hebdomadaire	38h30	Lundi – Vendredi	7h30-19h30) 8h00-20h00)			En alternance
		Hebdomadaire	38h30	Lundi – Vendredi	8h00-20h00			
		Hebdomadaire	38h30	Lundi - Vendredi	7h30-19h30			

DSFC

Direction Service/Fonction	Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
					Vacation minimale	Plages fixes	
BFI (100 - 101 - 103- 102-200 -300) BGI 0 (agents en charge de fonction administrative) BST BO <i>Ref: EIS-DSFC n°1</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h30-19h (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
BCG <i>Ref: EIS-DSFC n°2</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h-19h (11h) contrôle de l'application SIC et nature des activités nécessite présence jusqu'à 19h - Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		

CAISSE GENERALE

Direction Service/Fonction	Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
					Vacation minimale	Plages fixes	
0000 - 1000 - 1100 - 1200 - 20 - 4000 Equipe du caissier général, adm. et contrôle, gestion adm., maîtrise d'ouvrage, exécution des dépenses, service numéraires 5000-5100 Service titre, garde et contrôle dépositaire <i>Réf: EIS-CG n°1</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h-19h (11h) disponibilité exigée vis à vis des clients et disponibilité des systèmes d'information - Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
3000-3100 3200-40-4100-42 Comptabilité et rapprochement bancaire, Caisse de l'EP <i>Réf: EIS-CG n°2</i>	Hebdomadaire	35h	Lundi - Vendredi	8h-18h30 (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
5200-52 Traitement des ordres <i>Réf: EIS-CG n°3</i>	Hebdomadaire	35h	Lundi - Vendredi	8h-19h (11h) disponibilité exigée vis à vis des clients et disponibilité des systèmes d'information Traitement des opérations quotidiennes, calcul des appels de marge - Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
4100 CRI <i>Réf: EIS-CG n°4</i>	Hebdomadaire	35h 7h06 par jour avec 3jours ATT	Lundi - Vendredi	8h30-19h (10h30)			Trésorerie : 9h-16h36 11h24-19h Centralisation : 8h30-16h06 9h30-17h06 11h24-19h Compte-tenu d'un fonctionnement par horaires fixes, la durée de la pause méridienne, « incluse » dans les horaires prévus, a été prédéterminée à 30mn. Toutefois, elle sera décomptée en temps réel selon les dispositions prévues dans le protocole.

BCR (PARIS)

Direction Service/Fonction	Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
					Vacation minimale	Plages fixes	
BCR et fond de réserve <i>Réf: EIS-BCR n°1</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h30-19h (10h30) Amplitude individuelle de 10h pause méridienne comprise	4h		
Chauffeurs de direction <i>Réf: EIS-BCR n°17</i>	Hebdomadaire	38h30	Lundi - Vendredi	8h30-20h30			

BCR (ANGERS)

Direction Service/Fonction		Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
						Vacation minimale	Plages fixes	
BCRA	Centre de contacts/ Accueil tél <i>Réf : EIS-BCR n° 2</i>	Hebdomadaire	35h (7h30/j) avec 15 j ATT	Lundi - Vendredi	8H00-18h (10h) avec une amplitude individuelle de 9h 00 hors pause méridienne	4h		
	Etab. hors pop.spé et site déporté <i>Réf : EIS-BCR n° 3</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h30-18h (10h30) avec 9h00 d'amplitude individuelle hors pause méridienne	4h		
	Standard <i>Réf : EIS-BCR n° 4</i>	Hebdomadaire	25h (5h/j)	Lundi - Vendredi	8h15-18h (9h45)			Equipes chevauchantes : 8h15-13h15 et 13h- 18h
	Relations clients <i>Réf : EIS-BCR n° 5</i>	Hebdomadaire	38h30 (7h42/j) itinérants permanents	Lundi - Vendredi	7h30-18h (10h30) avec 9h00 d'amplitude individuelle hors pause méridienne	4h si présence au bureau		
	Sécurité <i>Réf : EIS-BCR n° 6</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h30-18h (10h30) avec 9h 00 d'amplitude individuelle hors pause méridienne	4h		
	Site de CHOLET <i>Réf : EIS-BCR n° 7</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	7h30-18h (10h30) avec 9h 00 d'amplitude individuelle hors pause méridienne	4h		
	Site de PARIS <i>Réf : EIS-BCR n° 8</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h00-18h30 (10h30) avec 9h00 d'amplitude individuelle hors pause méridienne	4h		
	Conducteurs auto <i>Réf : EIS-BCR n° 9</i>	Hebdomadaire	38h30 (7h42/j) sur 208 j / an	Lundi - Vendredi	7h30-18h (10h30) avec 9h00 d'amplitude individuelle hors pause méridienne HS sur demande expresse de la hiérarchie	4h		
	Chargés de développt <i>Réf : EIS-BCR n° 10</i>	Hebdomadaire	38h30 (7h42/j) itinérants permanents	Lundi - Vendredi	7h30-18h (10h30) avec 9h00 d'amplitude individuelle hors pause méridienne	4h si présence au bureau		
	Personnels en s/sol <i>Réf : EIS-BCR n° 11</i>	Pluri hebdomadaire	35h (sur 4 semaines avec 26j ATT) 7h56/j ATT	Lundi - Vendredi	<u>7h-17h 30(10h30)</u> :courrier départ, éditions ext., magasiniers <u>7h30-18h (10h30)</u> : commis d'archives, SVD, repro., gest. d'imprimés et ouvr prof 9h00 ampl. Individuelle hors pause méridienne	4h		

BCR (BORDEAUX)

Direction Service/Fonction		Périodicité du cycle retenu	Durée du cycle	Amplitude hebdomadaire	Amplitude quotidienne	Horaires personnalisés		Horaires fixes
						Vacation minimale	Plages fixes	
BCRB	Etabl. <i>Réf : EIS-BCR n°12</i>	Hebdomadaire	37h30	Lundi - Vendredi	8h30-18h (9h30) Mais possibilité de démarrer à 7h30	4h durant les heures d'ouverture du service avec une amplitude individuelle de 9h00 hors pause méridienne		
	Standard <i>Réf : EIS-BCR n°13</i>	Hebdomadaire	25h (1065h/an)	Lundi - Vendredi	8h-18h (10h)			Equipes successives: 8h-13h 13h-18h les heures d'arrivée et de départ peuvent varier dans la limite d'1 1/4 d'heure
	Archivistes <i>Réf : EIS-BCR n°14</i>	Hebdomadaire	35h (1540h/an)	Lundi - Vendredi	8h30-18h (9h30) Mais possibilité de démarrer à 7h30	4h durant les heures d'ouverture du service avec une amplitude individuelle de 9h00 hors pause méridienne		
	Conducteurs auto <i>Réf : EIS-BCR n°15</i>	Hebdomadaire	38h30	Lundi - Vendredi	8h30-18h (9h30) Mais possibilité de démarrer à 7h30	Horaires déclarés par agent et validés par hiérarchique contrôlables par la main courante		
	Sécurité <i>Réf : EIS-BCR n°16</i>	Annuelle (1600h réparties en 66 gardes maxi et en temps de formation)	24h/48h	Lundi - Dimanche	8h00-8h00			Par équipe de 8h à 8h